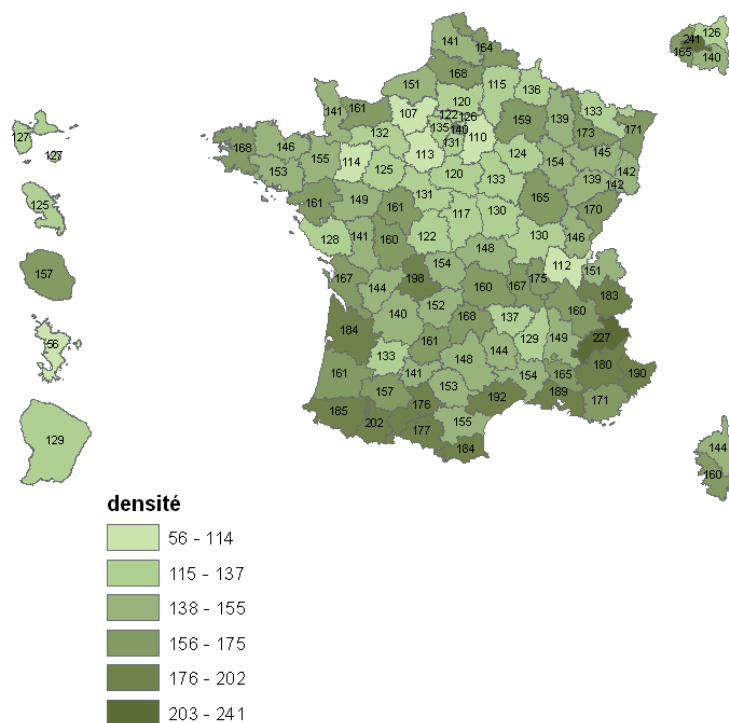
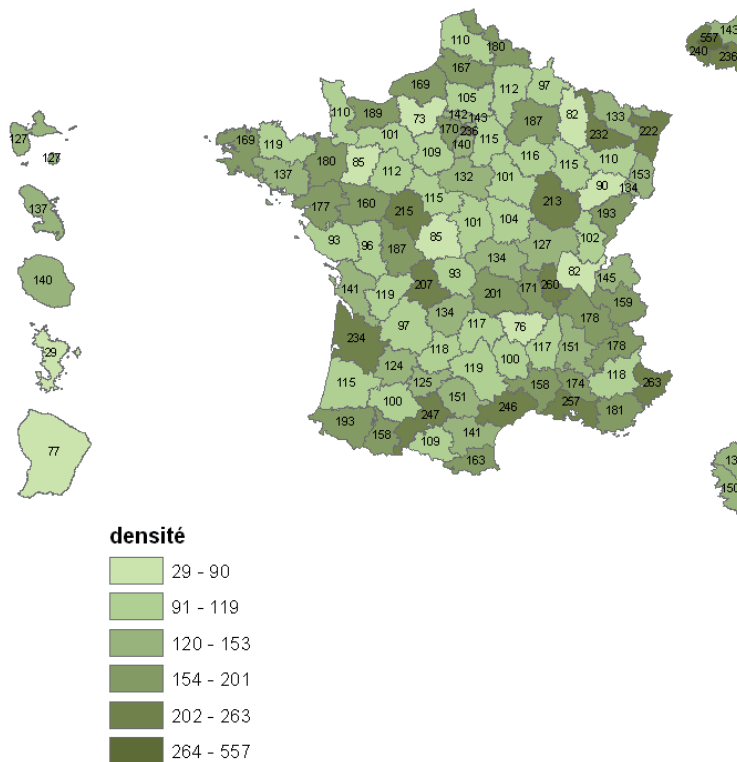


Indicateur n°8 : Densités départementales des médecins omnipraticiens et spécialistes pour 100 000 habitants

Densité d'omnipraticiens pour 100 000 habitants au 1^{er} janvier 2014



Densité de spécialistes pour 100 000 habitants au 1^{er} janvier 2014



Source : DREES, RPPS

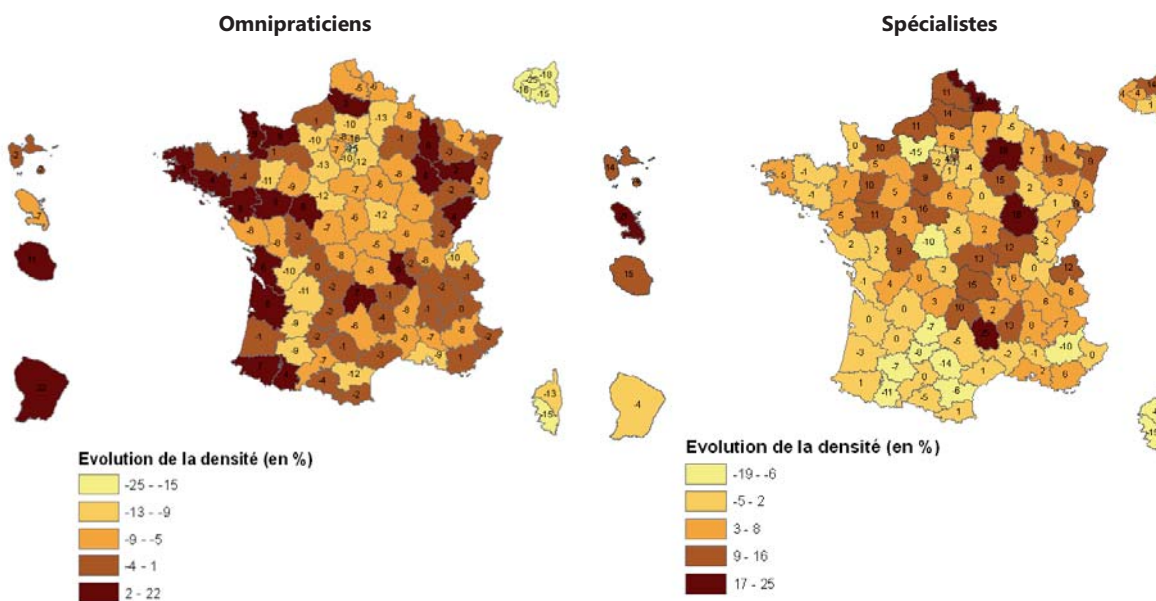
Au 1^{er} janvier 2014, on comptait 219 834 médecins (omnipraticiens et spécialistes), en France entière. En forte hausse depuis les années 1980, avec une croissance supérieure à celle de la population, les effectifs de médecins ont connu une croissance progressivement ralentie depuis 2005. La densité de médecins est stable depuis cette date, avec 334 médecins pour 100 000 habitants. Toutefois, des déséquilibres persistent parfois dans l'offre de soins ce qui soulève, *in fine*, la question de la répartition géographique et de l'organisation des soins sur le territoire national. Il est donc important d'apprécier les disparités territoriales de densité en médecins omnipraticiens et spécialistes.

En 2013, la densité moyenne des omnipraticiens est de 155 pour 100 000 habitants, avec 68% de libéraux, et de 179 pour 100 000 habitants pour les spécialistes en France métropolitaine, avec 52% de libéraux, les disparités géographiques sont toutefois très marquées. Si l'offre de soins de premier recours est globalement satisfaisante sur l'ensemble du territoire métropolitain, et si les distances d'accès restent correctes, l'accès aux soins spécialisés semble plus contrasté.

Pour les médecins omnipraticiens, la densité la plus forte est constatée dans le département de Paris *intra muros* (241 pour 100 000 habitants), puis dans les départements des Hautes-Alpes (227 pour 100 000 habitants), des Hautes-Pyrénées (202 pour 100 000 habitants) et de la Haute-Vienne (198 pour 100 000 habitants). A l'opposé les départements qui présentent les plus faibles densités sont, outre Mayotte (56 pour 100 000 habitants), l'Eure, la Seine-et-Marne, l'Ain, l'Eure-et-Loir et la Mayenne (107 à 114 pour 100 000 habitants).

Pour les médecins spécialistes les densités supérieures à la moyenne nationale (179 pour 100 000 habitants) correspondent aux départements des plus grandes agglomérations, avec Paris (557 pour 100 000 habitants), et à niveau moindre le département des Alpes-Maritimes, le Rhône, les Bouches-du-Rhône (respectivement 263, 260 et 257 pour 100 000 habitants). Les départements les moins denses sont ceux de Mayotte, de l'Eure (respectivement 29 et 73 pour 100 000 habitants), la Haute-Loire, l'Ain, la Guyane et l'Indre avec des densités comprises entre 76 et 85 pour 100 000 habitants.

Taux d'évolution des densités d'omnipraticiens et de spécialistes entre 2004 et 2014



Le taux d'évolution de la densité d'omnipraticiens et de spécialistes est calculé à partir des effectifs départementaux de praticiens des années 2004 et 2014 (données issues des répertoires ADELI et RPPS).

Entre 2004 et 2014 l'évolution de la densité des omnipraticiens au niveau national est plutôt stable (0,2%), mais elle est très contrastée selon les départements. Les départements dont le taux de densité a cru le plus fortement sont outre les DOM, Guyane (22%) et Réunion (11%), la Loire, la Meuse et la Manche (9%), le Cantal, les Pyrénées-Atlantiques (7%). A l'opposé, on enregistre les décroissances les plus marquées dans les départements d'Île-de-France, -25% pour Paris, -18% pour la Seine-Saint-Denis, -16% pour les Hauts-de-Seine, -15% pour le Val-de-Marne. La Corse du Sud figure également au niveau des taux de l'Île-de-France mais pour des effectifs faibles. En termes d'effectifs la baisse sur Paris

représente 1 420 omnipraticiens de moins en 10 ans. Dans les départements en évolution nettement négative de densité on trouve également l'Aisne, l'Eure-et-Loir et la Haute-Corse (-13 points).

Entre 2004 et 2014, le taux d'évolution national de la densité de spécialistes est en hausse de 5%. Les départements dont la densité de spécialistes a cru le plus fortement sont la Lozère (25%), la Guadeloupe (21%), le Nord (20%), la Côte-d'Or et la Marne (18%). En région Ile de France, l'évolution la plus marquée concerne le département de Seine-Saint-Denis (14%). A l'opposé, les départements ayant enregistré la plus forte baisse de leur densité de spécialistes sont la Corse du Sud (-19%), l'Eure-et-Loir (-15%), les Hautes-Pyrénées(-11%), l'Indre et les Alpes-de-Haute-Provence (-10%).

Précisions méthodologiques

L'indicateur est réalisé à partir du Répertoire partagé des professions de santé (RPPS) qui recense au plan national, mais aussi régional et départemental, les médecins de santé en activité. Le RPPS a remplacé ADELI comme source d'analyse de la démographie des médecins à la DREES depuis le 1er janvier 2012. Avec le RPPS, le conseil de l'Ordre des médecins est désormais le guichet principal pour les professionnels inscrits au tableau. Le RPPS renseigne donc sur l'ensemble des caractéristiques sociodémographiques et professionnelles du médecin telles que déclarées à leur guichet. Les données du RPPS sont élaborées à partir d'une confrontation des données des Ordres, de l'Assurance maladie (la CNAMTS) et du Centre national de gestion (CNG).

Ces données sont établies par la DREES. Les effectifs ainsi dénombrés portent sur les médecins généralistes et spécialistes, libéraux et salariés, exerçant dans le secteur ambulatoire, à l'hôpital ou en centres de santé.

Cet indicateur apporte une information partielle concernant l'ampleur des inégalités territoriales car c'est à un niveau plus fin (commune, bassin de vie) que la question de la couverture des besoins de soins, et notamment de premier recours, doit être analysée.

Les statistiques détaillées à partir du RPPS sont disponibles sur le site « data.drees » : <http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx> . Pour plus de détails sur l'analyse de la démographie se reporter aux rapports de l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé ainsi qu'aux récents Études et Résultats de la DREES sur le sujet : n°816 (« Un accès géographique aux soins comparable entre les personnes âgées et les autres adultes »), n°796 (« Les médecins au 1er janvier 2012 ») et n°765 (« L'accessibilité potentielle localisée (APL) : une nouvelle mesure de l'accessibilité aux médecins généralistes libéraux »).